

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD**

**DELIBERATION N°.6**

**PROPOSITION DE BAREME DE COTISATIONS 2023/2024**

Applicable au lendemain de l'Assemblée Générale 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale 2024.  
Les cotisations sont dues, pour une adhésion annuelle, de date à date pour l'adhésion individuelle et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour l'adhésion collective.

**1/ ADHESIONS DES PERSONNES MORALES**

Suite à la délibération 7 votée lors l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 relative à la modification du règlement intérieur, l'article 2 : Assemblée Générale - 2.1 Mandats a été modifié en ce sens :

« Chaque personne morale adhérente dispose d'un mandat auquel s'ajoute :

- jusqu'à 5 000 enfants, un mandat supplémentaire par tranche entière de 250 enfants,
- de 5 001 à 50 000 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 5 000 enfants,
- de 50 001 à 100 000 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 10 000 enfants,
- au-dessus de 100 001 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 50 000 enfants.

Pour le calcul de ces mandats sont pris en compte :

- Pour les personnes morales, collectivités, organismes publics tels que les établissements publics de coopération intercommunales, les enfants habitant sur le territoire.
- Pour les autres personnes morales, organismes publics tels que les établissements Publics Locaux d'Enseignement, semi-publics ou privés et associations, les enfants accueillis dans leurs structures et activités éducatives, sociales et culturelles. »

**1. Pour les personnes morales, collectivités, organismes publics tels que les établissements publics de coopération intercommunales**

Forfait de base € 100,00 € / AN

+

Nbr d'enfants* habitant sur le territoire		
1	250	0,45 €
251	1000	0,255 €
1001	2500	0,225 €
2501	5000	0,195 €
5001	25000	0,105 €
25001	50000	0,075 €
50001	75000	0,045 €
75001	100000	0,03 €
100001	+ de 100001	0,015 €

- Pour les autres personnes morales, organismes publics tels que les établissements Publics Locaux d'Enseignement, semi-publics ou privés et associations

Forfait de base € 100,00 € / AN

+

Nbr d'enfants* accueillis		
1	250	0,75 €
251	1000	0,425 €
1001	2500	0,375 €
2501	5000	0,325 €
5001	25000	0,175 €
25001	50000	0,125 €
50001	75000	0,075 €
75001	100000	0,05 €
100001	+ de 100001	0,025 €

\*Par enfants, nous entendons toute personne âgée de moins de 18 ans au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Les adhérents reçoivent « Grandir » et « Agrandir »

## 2/ ADHESIONS DES PERSONNES PHYSIQUES

18 € / AN

12 € / AN pour les lycéens, les étudiants, minima sociaux (bénéficiaires du RSA, chômeurs...)

Les adhérents individuels reçoivent « Camaraderie »